# Suivi des travailleurs temporaires

(CDD, intérimaires et saisonniers)



À DISTANCE Réf. 21b002 D





Formation consacrée au suivi de catégories de travailleurs dont le suivi est spécifique.

Le programme de ce stage sera susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution législative et réglementaire.

## **Prérequis**

Exercer en SPST.

# **Objectifs**

- Maîtriser la réglementation consacrée aux travailleurs temporaires (CDD, intérimaires et saisonniers) en santé au travail.
- Organiser le suivi de santé de ces salariés.
- Pour les intérimaires, maîtriser les spécificités des relations et des obligations entre entreprise de travail temporaire et entreprise utilisatrice.

## **Programme**

- Analyser les modalités de suivi des travailleurs par le médecin et l'IST.
  - > Contrats, travaux interdits.
  - > Suivi de la santé, traçabilité des expositions.
  - > Rôle des IST.
- Cas particuliers des intérimaires : relation entreprise utilisatrice, travail temporaire et SPST.

# Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.
- Cas pratiques de décisions de commission à analyser et commenter

### ANIMATION

Médecin du travail Juriste

#### **DÉROULEMENT**

) 9h00-12h30 / 13h30-17h00

### **SUIVIET ÉVALUATION**

- > Supports de cours inclus.
- > Tests de positionnement.
- Évaluation des acquis : autoévaluations, quiz, analyses de cas, etc.
- **>** Évaluation à froid.

